

Actualité



## Le médiateur national de l'énergie assure la continuité de son activité durant le confinement

Les services du médiateur national de l'énergie se mobilisent pour assurer leurs missions durant toute la période du confinement.

Vous pouvez contacter le service Energie Info pour vous informer sur vos droits et vos démarches au 0 800 112 212 et sur [www.energie-info.fr/#formulaire](http://www.energie-info.fr/#formulaire)

Le service de médiation instruit et traite les dossiers grâce à la plateforme de résolution en ligne des litiges Sollen.fr.

Cependant, les délais de traitement de vos demandes sont susceptibles d'être rallongés.



Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :

Je consulte le site internet [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr) r ou je contacte le

**0 800 112 212**

Service & appel  
gratuits